

PRESTATION D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

A
C
A
D
É
M
I
E
D
E
D
I
J
O
N

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- **Aide aux frais de déplacements engagés pour raison professionnelle**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide compensatoire à l'éloignement professionnel**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide à la validation des acquis de l'expérience**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Remboursement domicile/travail**
s'adresser au bureau de gestion (rectorat – DIRH pour les enseignants du 2° public et personnels administratifs, DOSEPP pour les enseignants du 1° et 2° privé et à la direction des services de l'éducation nationale de Côte d'Or pour les enseignants du 1° public)

SE LOGER / S'INSTALLER / MUTER

- **Aide à l'accueil d'un agent nommé pour 1^{ère} affectation dans l'académie**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide au changement de domicile suite à une mutation**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide au changement de domicile suite à une séparation ou veuvage**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide à l'installation des personnels civils de l'Etat (CIV)**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP) - Formulaire de demande en ligne sur site : www.aip-fonctionpublique.fr**
- **Indemnité de changement de résidence -**
s'adresser au bureau des action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Parc social des préfectures - s'adresser à la préfecture de son département**

VACANCES ET LOISIRS

- **Aide aux vacances - s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr**
- **Séjours en centres familiaux de vacances agréés ou gîtes de France**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Séjours en centre de vacances avec hébergement en France et à l'étranger**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Séjours linguistiques - s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr**
- **Chèques vacances - Formulaire de demande en ligne sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr**
- **Séjours en centres de vacances spécialisés pour enfants handicapés**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide à la participation aux centres de vacances d'enfants handicapés - s'adresser à la MGEN**
- **Aide aux loisirs des enfants - s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr**
- **Séjours en centres de loisirs sans hébergement**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr

VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ENFANTS

- **Aide aux études d'enseignement supérieur - s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr**
- **Aide à la scolarité type lycée - s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr**
- **Aide aux séjours d'enfants mis en œuvre dans le cadre du système éducatif**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Chèques CESU pour garde de jeunes enfants - Formulaire de demande disponible sur le site : www.cesu-fonctionpublique.fr**
- **Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études au-delà 20 ans et jusqu' à 27 ans - s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr**

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES PARTICULIERES

- **Secours urgents et exceptionnels - s'adresser auprès de l'assistante sociale des personnels du département d'exercice**
- **Prêts à court terme sans intérêts - s'adresser auprès de l'assistante sociale des personnels du département d'exercice**
- **Aide éducative budgétaire - s'adresser auprès de l'assistante sociale des personnels du département d'exercice**
- **Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aide pour l'emploi d'une aide à domicile - s'adresser à la MGEN**
- **Réseaux académiques de prévention, d'aide et de suivi des personnels fragilisés - s'adresser à la MGEN**

VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP

- **Aide à la reprise d'activité professionnelle pour des agents handicapés**
s'adresser au bureau action sociale du rectorat DAF 4 - AS et sur prestations sociales.ac-dijon.fr
- **Aménagement des postes de travail - s'adresser à la cellule des ressources humaines du rectorat**
- **Equipements spéciaux, aménagement du domicile, installations particulières pour véhicule ou matériel pour handicapés - s'adresser à la MGEN**
- **Aide aux actifs ou retraités en situation de handicap ou retraités invalides et à leurs ayants-cause ayant besoin d'une tierce personne (non prise en charge par la sécurité sociale ou un régime de retraite) et aux retraités handicapés et leurs ayants-cause hébergés dans les maisons de retraite de la MGEN - s'adresser à la MGEN**

Section Régionale interministérielle de l'Action sociale (SRIAS)

La SRIAS met en place diverses actions à consulter sur <http://www.srias-bfc.com>